

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2014



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme ZIVKOVIC (pouvoir M. MAGLICA) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME MARTIN) - M. HOUPERT (pouvoir M. BICHOT) - M. HELIE (pouvoir MME VANDRIESSE) - Mme TCHURUKDICHIAN (pouvoir MME OUTHIER) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

**Membres absents** : M. CAVIN

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

##### Ferme Creuse à Recey-sur-Ource - Cession

Monsieur Masson au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon est propriétaire de la Ferme Creuse, située à Recey-sur-Ource, reprise en octobre 2005 sur la MJC Montchapet-Jouvence moyennant 1 € symbolique, aménagée en centre de loisirs et de vacances. Cette ancienne ferme, cadastrée section D n°145 et n°183, d'une superficie totale de 8 630 m<sup>2</sup>, est composée de différents corps de bâtiments séparés, représentant une surface bâtie totale de l'ordre de 1 000 m<sup>2</sup>.

Cet équipement accueille de moins en moins d'enfants dijonnais et ne semble donc plus en adéquation avec les besoins actuels. Par ailleurs, un maintien de cette destination nécessiterait pour la Ville la réalisation de travaux de rénovation et de mises aux normes, ainsi que d'importants travaux de mise en conformité avec les règles d'accessibilité.

Compte tenu de ces éléments et dans la perspective d'une cession, il est précisé qu'un dossier a été adressé en mai dernier à l'ensemble des organismes nationaux et locaux susceptibles d'être intéressés par ce type d'équipement : gestionnaires de centres de loisirs et de centres de vacances, fédérations sportives, comités d'entreprises, SAFER, GIP du futur parc national, soit au total plus de cinquante destinataires. Des annonces ont aussi été mises en ligne sur des sites immobiliers nationaux et internationaux. La Commune et la Communauté de Communes ont bien entendu été également avisées.

La Ville a reçu quelques demandes d'informations et de visites, mais seules deux offres fermes d'acquisition ont été adressées.

Il est proposé de retenir l'offre la plus élevée, établie par des particuliers, M. et Mme Petot, s'élevant à la somme de 75 000 €, l'évaluation de France Domaine étant d'un montant de 188 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider de céder la Ferme Creuse située à Recey-sur-Ource, cadastrée section D n°145 et n°183, d'une superficie totale de 8 630 m<sup>2</sup>, au profit de M. et Mme Petot - 77590 Charetrettes - moyennant le montant de 75 000 € ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et Monsieur le trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 46**

**Abstentions : 12**